

8 novembre 2018

Trophées TMS Pros

7 entreprises récompensées pour leur démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques

La deuxième édition des Trophées TMS Pros, organisée par l'Assurance Maladie - Risques professionnels, récompense des entreprises de toutes tailles et de tous secteurs, engagées dans la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) qui impactent particulièrement leurs salariés. La cérémonie de remise des prix de ce concours a eu lieu le 7 novembre sur le salon Expoprotection.

Depuis cinq ans, l'Assurance Maladie - Risques professionnels propose un programme de prévention dédié aux troubles musculo-squelettiques à destination des entreprises les plus touchées par ce risque : [TMS Pros](#). Il s'agit d'un accompagnement en 4 étapes qui permet d'inciter les établissements suivis à s'engager dans la lutte contre les TMS et à acquérir une autonomie en matière de prévention de ces troubles. **Cinq ans après le lancement de ce programme, 92 % des 7 576 entreprises initialement ciblées sont entrées dans la démarche de prévention TMS Pros.** Les Trophées du même nom s'inscrivent dans ce programme.

7 entreprises récompensées pour cette deuxième édition

Au total, **110 établissements se sont inscrits, et 7 ont été récompensés.** La première édition avait déjà distingué, en 2016, 12 lauréats sur 120 candidats. Une entreprise de moins de 50 salariés, trois entreprises entre 50 et 199 salariés, et trois de plus de 200 salariés ont reçu un Trophée cette année.

- Catégorie « moins de 50 salariés » : KNAUF Industries, à Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (38)
- Catégorie « entre 50 et 199 salariés » :
 - o 1^{er} prix : Pigeon TP Centre Ile-de-France, à Cherré (72)
 - o 2^e prix : Association Action Solidarité Entraide (AASE), à Saint-Astier (24)
 - o 3^e prix : Chantelle Lingerie, à Corbie (80)
- Catégorie « plus de 200 salariés » :
 - o 1^{er} prix : Brioche Pasquier, à Charancieu (38)
 - o 2^e prix : Mix'Buffet, à Guer (56)
 - o 3^e prix : Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), à Châtellerault (86)

La cérémonie de remise des Trophées a eu lieu mercredi 7 novembre, sur le salon [Expoprotection](#).

Les TMS, un enjeu pour la santé des salariés et des entreprises

Les troubles musculo-squelettiques représentent 87 % des maladies professionnelles reconnues en France. Au-delà des conséquences lourdes pour les salariés, les TMS sont aussi très coûteux pour les entreprises, et ont représenté **près d'un milliard d'euros en 2016.**

Dans le cadre de sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat en octobre dernier, l'Assurance Maladie – Risques professionnels lancera en 2019 la nouvelle phase de son programme TMS Pros en direction d'une nouvelle cible d'entreprises identifiées comme fortement touchées par les TMS mais également par le mal de dos ou lombalgie.

Retrouvez tous les détails dans la brochure en pièce jointe

À propos de l'Assurance Maladie - Risques professionnels

Acteur clé de la santé au travail, à l'écoute des employeurs et des salariés, l'Assurance Maladie - Risques professionnels a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les accidents du travail et maladies professionnelles. Egalement connue sous le nom de branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP), elle agit au service de 18,4 millions de salariés dans 2,2 millions d'entreprises. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle dispose pour cela de leviers d'incitations financières qu'elle peut actionner au bénéfice de la prévention des risques professionnels. La branche AT/MP prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels s'appuie sur l'expertise de deux acteurs qu'elle finance :

- l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) qui développe les connaissances scientifiques et techniques sur les risques liés au travail et les outils de prévention.
- Eurogip qui identifie les bonnes pratiques en matière de santé et sécurité au travail en Europe et à l'international et représente la branche pour l'élaboration des normes européennes et internationales.

Plus d'infos sur www.ameli.fr/entreprise

Contact presse pour l'Assurance Maladie - Risques professionnels :
delphine.sens@assurance-maladie.fr – 01 72 60 22 88